

Le Col de Rigaudon



Trace n° 42115974

Une randonnée proposée par *bernard bb*

Très plaisante randonnée sillonnant l'adret puis l'ubac de ce secteur montagneux, donc deux secteurs de végétation opposés, avec des vues sur les massifs alpins qui nous obligent à des haltes régulières.

Durée	4h 45	Difficulté	Moyenne
Distance	10,19 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	651 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	650 m	Commune	Puget-Théniers (06260)
Point haut	1 360 m	Régions	Alpes, Préalpes d'Azur
Point bas	782 m		

Description

Se garer sur le parking situé devant la balise 153 de la route du Col de Saint-Raphaël.

(D/A) Depuis la balise 153, partir **prudemment** à l'Est, le long de la Route du Col de Saint-Raphaël (D2211a) sur 300 m environ, jusqu'à la balise 154.

Balisage Jaune

(1) Prendre à droite, direction le Col de Besseuges, un sentier boisé très agréable qui monte en pente douce. Sur cette portion, deux autres panneaux sans numéro indiquent le Col de Besseuges.

(2) Traverser la route goudronnée étroite dénommée le Chemin de Besseuges, et continuer sur le sentier en face.

(3) Suivre le chemin goudronné montant de Besseuges. Cette voie de faible circulation mène à la balise 280 juste avant le Col de Besseuges.

Balisage Blanc et Rouge

(4) Tourner à droite, sur le GR®510, en direction du Col de Rigaudon. Longer la clôture sur la gauche. *Ce versant situé à l'adret de la Baisse du Cros de Laurent, offre des vues plein Sud sur les massifs boisés de la montagne du Cheiron.* Rejoindre ainsi la Balise 283.

(5) Suivre alors la direction du Col de Rigaudon, toujours sur le GR®. Peu après cette balise, le sentier tourne à droite pour retrouver une balise 283a. Suivre le sentier montant, toujours sur le GR® jusqu'à rejoindre le Col de Rigaudon (cote 1367).

(6) *Présence d'une pierre gravée d'une croix de Savoie d'un côté et d'une fleur de Lys de l'autre, antérieure à 1804 qui délimitait la frontière entre la Provence et le comté de Savoie dont la capitale était Turin. De ce col, profiter de vues sur Entrevaux et sa citadelle ainsi que sur le massif alpin.*

Continuer en descendant toujours sur le GR® et arriver au carrefour de sentiers, à la balise 149.

Balisage Jaune

(7) Quitter le GR®, pour prendre à droite direction Le Bruyet. Très belle forêt humide située à l'ubac de ce massif, ce long sentier parfois pentu est plaisant.

(8) Petite clairière avec une ruine de maison. Juste après ces vestiges, prendre sur la gauche, le sentier se poursuit dans le bois.

(9) Longer une belle ruine, qui elle aussi, est dans une clairière. Continuer à travers champs, un panneau indicateur en bois indique la direction. Le sentier se transforme en chemin carrossable descendant. Le suivre à travers bois et arriver à la balise 153 du parking véhicules **(D/A)**.

Informations pratiques

Randonnée réalisable toute l'année.

Chaussures de randonnée et bâtons recommandés. Terrain caillouteux.

Pas de point d'eau.

Zones pastorales. Se comporter avec prudence et avoir une conduite appropriée afin d'éviter tout incident.

Points de passages

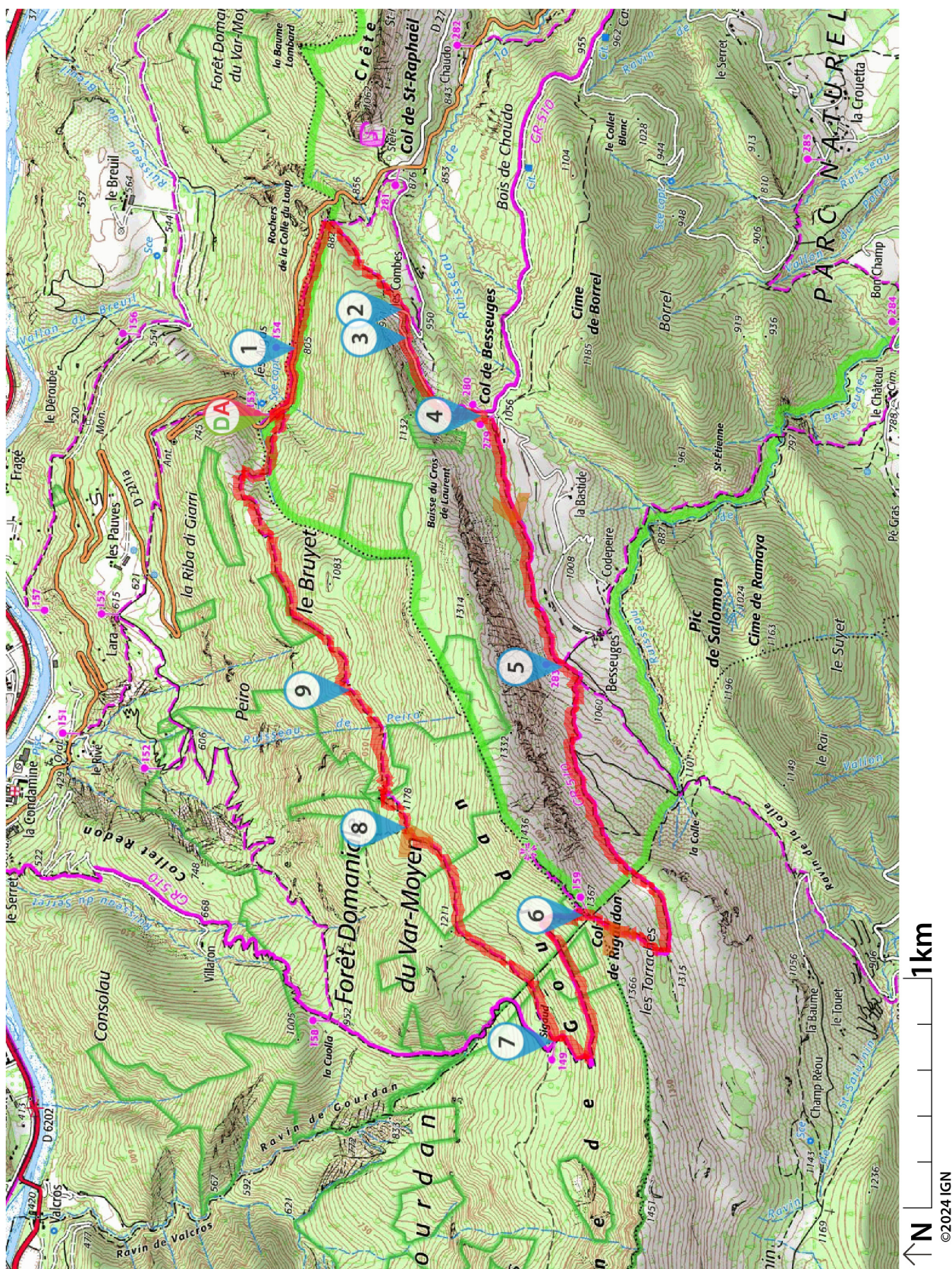
- D/A Parking de la balise 153**
N 43.942846° / E 6.919039° - alt. 782 m - km 0
- 1 Balise 154**
N 43.941817° / E 6.922751° - alt. 812 m - km 0.35
- 2 Carrefour de sentier-route goudronnée**
N 43.937656° / E 6.924849° - alt. 961 m - km 1.46
- 3 Chemin goudronnée de Besseuges**
N 43.937467° / E 6.923312° - alt. 980 m - km 1.59
- 4 Balise 280 - Col de Besseuges (1056m)**
N 43.934542° / E 6.919085° - alt. 1 060 m - km 2.25
- 5 Balise 283**
N 43.931365° / E 6.905441° - alt. 1 052 m - km 3.45
- 6 Pierre gravée - Col de Rigaudon (1367m)**
N 43.930575° / E 6.891934° - alt. 1 360 m - km 5.37
- 7 Carrefour de sentiers-balise 149**
N 43.931723° / E 6.885086° - alt. 1 149 m - km 6.47
- 8 Ruine de maison**
N 43.937496° / E 6.896695° - alt. 1 192 m - km 7.7
- 9 Ruine de ferme**
N 43.9397° / E 6.904151° - alt. 1 055 m - km 8.48
- D/A Parking de la balise 153**
N 43.942846° / E 6.919007° - alt. 783 m - km 10.19

A proximité

Entrevaux et sa citadelle à visiter.

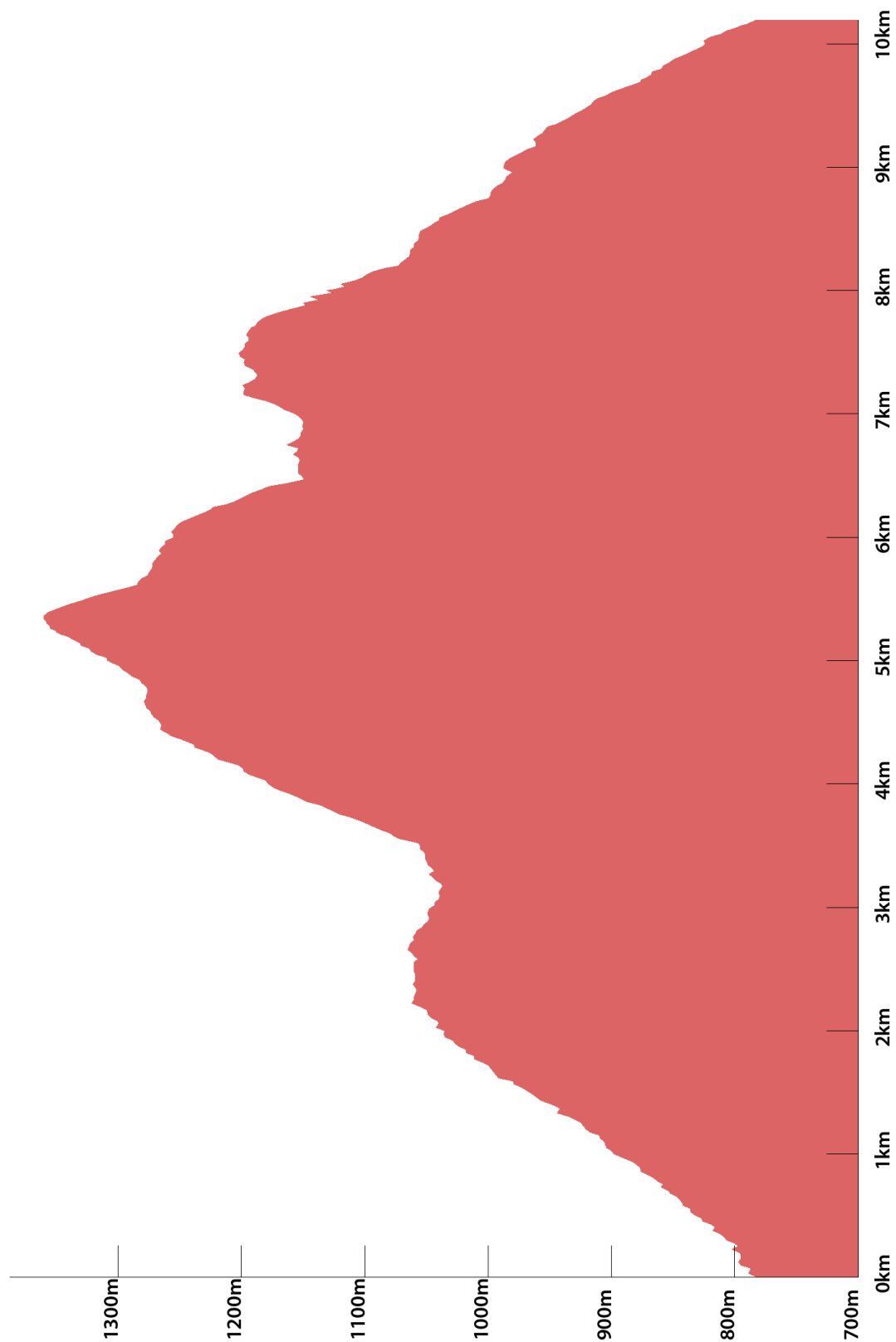
Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-col-de-rigaudon/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

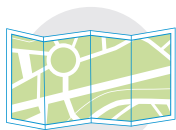
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



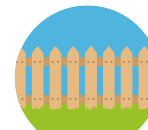
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



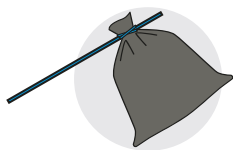
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



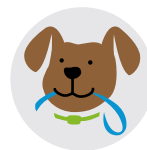
RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.